



**Commission des équipements et  
de l'aménagement du territoire**

**1324 - Rénovation et accroissement du parc privé**

**Convention relative au dispositif d'aides  
sociales de "Procivis Alsace" dans le cadre  
du programme d'intérêt général (PIG)  
"Rénov'Habitat 67" sur le territoire de la  
Maison du Conseil Général de Wissembourg**

**Rapport n° CP/2011/232**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la signature d'une convention entre Procivis Alsace, le bureau d'étude missionné pour animer le programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la maison du Conseil Général de Wissembourg et le Conseil Général pour le dispositif d'avance des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Général.

Les programmes d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 ont été mis en place pour 4 ans par décision du 1<sup>er</sup> avril 2009. Il est prévu pour accompagner les actions des PIG en faveur des propriétaires occupants, l'utilisation par Procivis Alsace des ressources issues des résultats financiers de ses filiales dans le secteur du crédit et de l'immobilier affectées à ses missions sociales. A cet effet, les propriétaires occupants disposant de ressources modestes peuvent bénéficier d'une avance sans intérêts et sans frais des subventions de l'ANAH et du Département par Procivis Alsace.

Les bureaux d'études mandatés par le Département pour le suivi-animation de ce PIG sont chargés d'accompagner les propriétaires occupants pour établir le dossier de demande de fonds par Procivis Alsace : les propriétaires la mandatent pour qu'elle perçoive directement le montant des subventions du Conseil Général et de l'ANAH préfinancées ; en contrepartie, celle-ci leur verse les fonds équivalents au montant des subventions estimées par les bureaux d'études.

Un projet de convention similaire à celle qui vous est proposée a été validé lors de la commission permanente du 7 décembre 2009. Le bureau d'études missionné sur le territoire de la maison du Conseil Général de Wissembourg a été liquidé en octobre 2010 et la mission de suivi-animation réattribuée, par marché, au bureau d'études Urba-Concept.

Vous trouverez, en annexe, le projet de convention que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

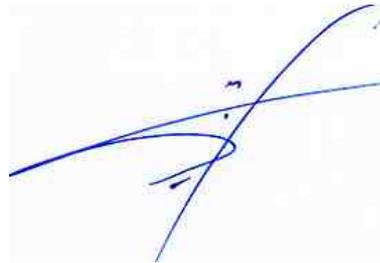
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention relative au dispositif d'aides sociales de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la*

*propriété "Procivis Alsace" dans le cadre du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la maison du Conseil Général de Wissembourg.*

*Elle autorise, par ailleurs, son président à signer cette convention, à intervenir entre Procivis Alsace, Urba Concept et le Département.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL